Assemblée des délégués de la Société des peintres, sculpteurs et architectes suisses

Autor(en): **[s.n.]**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art**

Band (Jahr): **- (1910)**

Heft 100

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-625337

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

des nouveaux statuts, tels qu'ils ont été acceptés par l'Assemblée générale, et qui seront publiés sous peu.

* * *

Le Comité central décide de fixer à M. Otto Vautier un dernier terme jusqu'au 1er août pour la livraison de son estampe. Pour le cas que M. Vautier ne livrerait pas, le Comité central se considérerait libre de tout engagement vis-à-vis de M. Vautier et charge le secrétaire d'entamer des pourparlers avec d'autres artistes qu'il lui désigne.

* * *

Le secrétaire central est chargé d'élaborer un projet de cahier de charge pour le secrétariat central et de le soumettre en temps utile à la discussion et à l'approbation eventuelle du Comité central. Il est entendu que ce cahier de charge formera la base du contrat d'engagement du secrétaire central.

* * *

Le secrétaire central est chargé de continuer les pourparlers avec le „Kunstverein" et de soumettre au Comité central ses propositions en temps utile.

* * *

Le secrétaire central reçoit l'ordre de soumettre à l'avenir l'ordre du jour à tous les membres du Comité central, afin que ceux-ci soient à même de se préparer pour les séances.

Le Secrétaire central:
C. A. Loosli.

Assemblée des Délégués
de la Société des Peintres, Sculpteurs et Architectes suisses.

Le 11 juin 1910, Hôtel Suisse Berne, 2 h. 1/2.

Présidence: M. Righini de la section de Zurich.
Rapporteurs: MM. Geiger et O. Alf. Briffod.
Reviseurs des comptes: MM. Emmenegger et Röthlisberger.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Kaufmann de la Sécession suisse par laquelle ce dernier explique que les circulaires envoyées aux artistes de notre Société avec la liste des membres choisis par la Sécession comme candidats pour le jury de l'exposition de Zurich, est l'œuvre de M. Gianoli de Genève et qu'elle n'émane nullement du Comité de la Sécession et que cette circulaire n'a pas été envoyée dans l'idée d'influencer les artistes de notre Société, que cet envoi est une erreur. La Sécession a envoyé ensuite une 2me circulaire rectifiant le titre que portait la première. Les excuses de M. Kaufmann sont acceptées et l'affaire est déclarée classée. L'Assemblée prend connaissance d'une lettre rectificative au sujet du procès-verbal de la dernière Assemblée des délégués de M. Rehfous.

Revision des statuts. Ne sont lus que les articles ayant subi des modifications.

L'ensemble du projet de statuts modifié est accepté.

Proposition James Vibert. En cas de dissolution de la Société, son actif sera versé à une œuvre de bienfaisance aux artistes. Accepté.

Rapport de gestion du budget.

La proposition d'augmenter la cotisation centrale de deux francs par membre est acceptée par 14 voix contre 5.

Nouveau comité. Sont proposés pour en faire partie:

M. Hodler comme président.

Membres: Hermenjat, Silvestre, Emmenegger, Mangold, Righini, Röthlisberger.

Candidats. Sont proposés:

Section de Zurich:
Weber, Johann, peintre.
Ganz, Edwin, Bruxelles.

Section de Lucerne:
Doswald, Oscar, peintre.
am Rhyn, August, architecte.
Lüthy, Oscar, peintre.

Section de Genève:
de Ribeaupierre, François, peintre.
Berger, Hans, peintre.
Castres, Edouard, peintre.
Braillard, architecte.

Section de Munich:
Niestlé, peintre.
Fiechter, Arnold, peintre.

Section de Bâle:
Ammann, Eugène, peintre.

Section de Berne:
de Vigier, Walter, sculpteur.
Moillet, Louis peintre.

Section de Neuchâtel:
Hirschy, Jean, sculpteur, Munich.

Section de Tessin:
Patocchi, Pastore, peintre.
Burzi, Ettore, peintre.
Giacometti, August, Florence.

Etranger: Engel et Widmann.

L'Assemblée décide d'accepter les femmes-artistes à nos expositions comme hôtes, du moment qu'elles remplissent les conditions de l'art. 7 de nos statuts et qu'elles payent leur part des frais qu'occasionnent les expositions.

Election du Jury annuel. — L'Assemblée propose de prendre comme base de candidats au jury, la liste de candidats rédigée par l'Assemblée des délégués du 2 avril en y ajoutant les noms de Messieurs Jeanneret et Röthlisberger.

Proposition A. de la section de Lausanne (Art suisse nº 94) est abolie par suite de l'acceptation des nouveaux statuts.

Proposition B. Accepté par 8 voix contre 7.

Proposition de la section de Paris, renvoyée au Comité central pour être étudiée.

Bâle demande que les médailles et sculptures soient dorénavant mises dans une salle spéciale.

M. Vibert propose que pour aider aux frais qu'entraînent les expositions à l'étranger, chaque exposant paye une somme de francs 10 en sus de sa cotisation à la société.

L'Assemblée est levée à 7 heures 10.

Compte rendu de l'Assemblée générale au Gurten-Kulm près Berne
le 12 juin 1910 à 10 1/2 du matin.

M. Hodler, président central, ouvre la séance.

M. Loosli, rédacteur, donne lecture du protocole de la dernière Assemblée générale.

M. Silvestre parle de la subvention de bâtiments d'expositions, et fait remarquer que pour celui de Zurich, la Commission fédérale des Beaux-Arts était partisan de la subvention, tandis que le Conseil fédéral en fut l'adversaire. De plus il fait remarquer qu'il n'y a plus lieu d'insister sur l'exposition en groupe à l'exposition natio-